

**COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE AVEC LE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022
(000 \$)**

N° de ligne	Description	Projection D-2021-140	Résultats réels (Énergir-4, Doc. 2, p. 1, col. 9)	Référence	Écart
		(1)	(2)		(3)
1	REVENUS				
2	Revenus	1 522 141	1 891 913		369 772
3	Normalisation due à la température	0	(4 409)	Énergir-10, Doc. 1, p. 1, col. 5, l. 13	(4 409)
4	Revenus normalisés de vente de gaz	1 522 141	1 887 504	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 36	365 363
5	Fourniture	(387 441)	(686 226)	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 7	(298 785)
6	SPEDE	(152 563)	(210 536)	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 31	(57 972)
7	Revenus de transport, équilibrage et distribution	982 137	990 743		8 606 (A)
8	CASEP	(1 000)	(1 000)		0
9	Revenus après CASEP	981 137	989 743		8 606
10	COÛTS DE TRANSPORT, ÉQUILIBRAGE ET DISTRIBUTION	312 190	296 553	Énergir-8, Doc. 1, p. 5, col. 7, l. 1 + l. 13	(15 637) (B)
11		668 947	693 190		24 243
12	(TROP-PERÇU) / MANQUE À GAGNER	0	(36 846)	Énergir-8, Doc. 1, p. 1, col. 3, l. 7	(36 846) (C)
13	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	3 268	(2 031)		(5 299) (D)
14	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	672 214	654 312		(17 902)
15	DÉPENSES				
16	Dépenses d'exploitation	244 989	231 798	Énergir-4, Doc. 5, p. 2, col. 1, l. 42	(13 191) (E)
17	Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	2 949	2 949		0
18	Plan global en efficacité énergétique	4 264	4 264	Énergir-13, Doc. 1	0
19	Amortissement des immobilisations	135 633	133 772		(1 860) (F)
20	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	57 340	58 027		687
21	Impôts fonciers et autres	46 871	47 054		183
22	Impôt sur le revenu	35 785	31 755	Énergir-11, Doc. 1, p. 1, l. 12	(4 030) (G)
23	Total des dépenses	527 829	509 618		(18 211)
24	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	144 385	144 694		309
25	QUOTE-PART				
26	Quote-part du trop-perçu avant impôt	0	8 633	Énergir-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 14	8 633
27	Bonification des associés	0	122	Énergir-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 16	122
28	Impôt sur le revenu	0	(2 320)	Énergir-11, Doc. 1, p. 1, l. 13.	(2 320)
29	Quote-part, bonification et incitatif net d'impôt	0	6 435		6 435
30	BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	144 385	151 129		6 744
31	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	2 382 595	2 407 550	Énergir-6, Doc. 1, p. 1, col. 15, l. 35	24 955 (H)
32	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL AUTORISÉ	6,06%	6,01%	Énergir-7, Doc. 1, p. 1, col. 6, l. 7	
33	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL RÉALISÉ		6,25%	Énergir-7, Doc. 1, p. 2, col. 6, l. 7	

EXPLICATION DES ÉCARTS
RÉSULTATS RÉELS VERSUS LE BUDGET

- 1 A. La hausse des revenus de transport, d'équilibrage et de distribution de 8,6 M\$ s'explique
2 essentiellement par :
- 3 • la hausse des revenus de transport de 3,6 M\$ expliquée par la hausse des volumes
4 transportés;
 - 5 • la hausse des revenus de distribution de 3,0 M\$, expliquée principalement par la hausse
6 des volumes du marché de la grande entreprise; et
 - 7 • la hausse des revenus d'équilibrage de 1,4 M\$, expliquée principalement par la hausse
8 de consommation au marché des petits et moyens débits.
- 9 B. La baisse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution de 15,6 M\$ s'explique
10 principalement par :
- 11 • la baisse de 19,4 M\$ des coûts fonctionnalisés au service de transport découlant de la
12 baisse du coût de transport sur les achats de gaz naturel à Empress (différentiel de lieu);
 - 13 • les revenus de 11,6 M\$ générés par les transactions d'optimisation réalisées au cours de
14 l'exercice 2021-2022 alors qu'aucune transaction n'était prévue à la Cause tarifaire 2021-
15 2022;
- 16 partiellement compensée par :
- 17 • la hausse des coûts de fuels de 16,5 M\$ résultant de la hausse du prix de la fourniture.
- 18 C. Le trop-perçu de 36,8 M\$ s'explique essentiellement par :
- 19 • le trop-perçu réalisé au service de distribution de 18,2 M\$ composé des éléments
20 suivants :
- 21 ➤ l'écart favorable des revenus de distribution de 4,2 M\$ à remettre à la clientèle en
22 vertu du mécanisme de découplage des revenus; et

1 ➤ excluant l'écart des revenus, le trop-perçu soumis au mode de partage entre la
2 clientèle et l'actionnaire est de 13,8 M\$. Ce dernier s'explique essentiellement par
3 la baisse des dépenses d'exploitation;

- 4 • le trop-perçu réalisé au service de transport de 12,5 M\$ occasionné principalement par la
5 baisse du coût de transport sur les achats de gaz naturel à Empress (différentiel de lieu)
6 et la hausse des revenus de transport, partiellement compensées par la hausse des coûts
7 de fuel;
- 8 • le trop-perçu réalisé au service d'équilibrage de 9,5 M\$ causé principalement par les
9 revenus d'optimisation réalisés au cours de l'exercice 2021-2022 et par la hausse des
10 revenus d'équilibrage, partiellement compensés la hausse des coûts de fuel;

11 Compensé par :

- 12 • le manque à gagner réalisé au service de fourniture de 3,0 M\$, causé par la hausse du
13 coût du rendement et des impôts présumés, découlant de la hausse du prix de la fourniture
14 observée au cours de l'exercice, qui se traduit par une hausse de la valeur des inventaires
15 inclus dans la base de tarification; et
- 16 • le manque à gagner réalisé au service du SPEDE de 0,4 M\$.

17 D. La diminution de 5,3 M\$ des autres revenus d'exploitation s'explique principalement par l'effet
18 de la contrepartie du nivellement de la charge d'impôt à la suite de la modification du
19 traitement fiscal des développements informatiques qui n'avait pas été considérée dans la
20 Cause tarifaire 2021-2022.

21 E. L'écart favorable de 13,2M\$ entre les dépenses d'exploitation réelles et l'enveloppe autorisée
22 s'explique principalement par la poursuite d'une saine gestion des coûts, par la mise en place
23 d'initiatives de productivité et par l'impact favorable de la pandémie de COVID-19 sur
24 certaines dépenses.

- 25 • La gestion des coûts et le maintien de la compétitivité sont au centre des priorités
26 d'Énergir. Énergir poursuit son plan stratégique et s'investit à développer une culture
27 d'entreprise basée sur l'optimisation et l'efficacité de ses processus et ressources. Au
28 cours de l'exercice 2020-2021, Énergir a entamé une première grande revue de ses

1 façons de faire afin d'améliorer la productivité et l'efficacité de ses ressources monétaires
2 et humaines. Les efforts d'optimisation se sont poursuivis au cours de l'exercice 2021-
3 2022. Une équipe a été créée afin d'identifier des projets d'optimisation à travers les
4 secteurs et de mettre en place les projets les plus porteurs. En plus de coordonner leur
5 mise en place avec les différents secteurs, l'équipe doit également s'assurer de séquencer
6 la réalisation des projets dans le temps afin de respecter les capacités d'affaires et afin de
7 faire coïncider la réalisation des économies avec les retraites naturelles lorsque les projets
8 ont des impacts au niveau de la main-d'œuvre.

9 La priorisation des activités tout au long de l'exercice et la mise en place de projets
10 d'optimisation ont permis à Énergir de revoir l'organisation du travail afin d'optimiser le
11 comblement de postes vacants et les départs à la retraite. Ces efforts se sont traduits par
12 une croissance moins importante de la main-d'œuvre et conséquemment de la masse
13 salariale.

- 14 • En lien avec la pandémie de COVID-19, l'arrivée du variant Omicron à l'automne 2021 a
15 eu pour impact de resserrer les mesures sanitaires au début de l'exercice 2021-2022. En
16 conséquence, les frais de déplacement et de représentation, ainsi que les dépenses de
17 fournitures ont été moins importants que prévu. Par ailleurs, il est important de soulever
18 que les façons de travailler ont évolué depuis les deux dernières années. Malgré la reprise
19 des activités à la suite de la levée de la majorité des mesures sanitaires, le mode de travail
20 hybride a augmenté la productivité de certaines activités et génère des économies
21 permanentes, notamment en ce qui concerne les frais de déplacement et de
22 représentation et les dépenses de fournitures.

23 En conclusion, le temps investit par Énergir dans l'optimisation et l'efficience de ses processus
24 et le maintien d'une saine gestion des coûts a permis de limiter la croissance des dépenses
25 d'exploitation. Toutefois, n'eut été de la pandémie de COVID-19, il importe de soulever que
26 l'écart entre les dépenses d'exploitation réelles et l'enveloppe autorisée aurait été moins
27 important.

- 28 F. La diminution de 1,8 M\$ de la dépense d'amortissement des immobilisations s'explique
29 principalement par le solde d'ouverture au 1^{er} octobre 2021 inférieur au niveau anticipé,
30 combiné à la diminution des investissements réalisés au cours de l'exercice 2021-2022.

- 1 G. La diminution de 4,0 M\$ de la dépense d'impôts sur le revenu résulte principalement de la
2 variation d'éléments du bénéfice dont le traitement comptable diffère du traitement fiscal, plus
3 particulièrement celui relatif à l'effet de la capitalisation aux fins fiscales des frais de
4 développement informatique, qui se traduit par une plus grande dépense d'amortissement.
- 5 H. Veuillez vous référer à la pièce Énergir-6, Document 2, p. 1, col. 6, l. 35.